

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 18 décembre 2014, a adopté le règlement suivant :

RCG 14-041 Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du projet Bonaventure

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 janvier 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 23 janvier 2015.

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir